



CRAAD-OI
Centre de Recherches et d'Appui pour les
Alternatives de Développement - Océan Indien
RSCDA-IO
Research and Support Center for
Development Alternatives - Indian Ocean

FERMETURE DU SITE D'EXPLOITATION AURIFERE DE LA SOCIETE CHINOISE M.L.S.G. A VOHILAVA MANANJARY

Le 31 décembre 2017, la Police des Mines a finalement procédé à la fermeture du site d'exploitation aurifère de la société Mac Lai Sime Gianna à Vohilava dans le district de Mananjary. Cette mesure a été prise après plusieurs semaines marquées par des manifestations populaires de protestation contre cette exploitation aurifère d'une part, et des représailles à l'encontre des défenseurs des droits des communautés riveraines et de l'environnement d'autre part.

Ces représailles comprenaient notamment la récente agression physique d'un *Ampanjaka*, ainsi que la détention et la condamnation à 2 ans d'emprisonnement avec sursis en octobre 2017 de Mr RALEVA, membre de l'Observatoire Indépendant des Droits Economiques, Sociaux et Culturels à Madagascar (OIDECSM) coordonné par le CRAAD-OI et du groupe Justice et Paix.

Le CRAAD-OI et les membres de l'OIDECSM ont soutenu ce combat en faveur des droits fondamentaux des communautés concernées depuis 2016, et se félicitent de cette mesure prise par les autorités compétentes, traduisant leur reconnaissance des effets catastrophiques des opérations de cette société d'exploitation aurifère illégale sur l'environnement, la santé et les moyens d'existence de la population locale.

Bien qu'elle ait été prise tardivement au regard de l'accumulation des dégâts occasionnés par cette exploitation aurifère, nous considérons que cette mesure représente un premier pas important vers la fin de l'impunité qui a été trop longtemps accordée à cette société, au détriment de la prise en compte des demandes légitimes exprimées par les communautés riveraines et de leurs droits.

Nous saluons le courage et la mobilisation des membres des communautés concernées et de l'antenne régionale de l'OIDECSM à Mananjary, et nous remercions vivement nos partenaires et alliés de la société civile et des media pour leur solidarité.

En ce début de la nouvelle année 2018, nous sommes résolus à apporter notre contribution afin que cette victoire contre l'exploitation destructrice de nos ressources naturelles, l'injustice, et la corruption ouvre la voie vers la restauration d'un Etat de droit qui puisse assurer une meilleure régulation des entreprises du secteur extractif, en commençant par prendre les mesures de sanction qui s'imposent à l'égard de la société Mac Lai Sime Gianna .

Nous continuerons d'observer attentivement les développements autour des projets du secteur extractif à Madagascar, en concertation avec nos partenaires à tous les niveaux, et d'interpeller les parties prenantes afin de garantir le respect des droits des communautés affectées par les opérations minières - en particulier leur information et consentement préalable - tels qu'ils sont énoncés dans la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples que Madagascar a ratifiée, et dans les Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme des Nations Unies.

Le 03 janvier 2018

Pour le Centre de Recherches et d'Appui pour les Alternatives de Développement - Océan Indien (CRAAD-OI) :
Randriamaro Zo, Coordinatrice ;
craad.madagascar@gmail.com ; <http://craadoi-mada.com>

Pour le Collectif pour la défense des terres malgaches – TANY
Rakotondrainibe Mamy, présidente ;
patrimoine.malgache@yahoo.fr ; <http://terresmalgaches.info>